

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 1/8
	Révision n°: 5
TECHNO DEGRAIS'OIL	Date : 26/06/2020
	Remplace la fiche : 27/06/2017
	303100-301110

Fournisseur

IPC

10, quai Malbert
CS 71821 – 29218 BREST CEDEX 2 France
Tél. n° vert : 0 800 38 19 26
ipc@groupe-ipc.com

SECTION 1 : Identification du mélange et de la Société

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : **TECHNO DEGRAIS'OIL**

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Détergent concentré pour le nettoyage et l'entretien des sols, dégraissant hydrocarbures

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la FDS

Voir fournisseur.

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Contactez le 01.45.42.59.59 (INRS) pour la France.

Contactez le +32.70.245.245 (Centre Antipoison) pour la Belgique.

1.5. Autre information

Réservé à un usage professionnel.

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations

Skin Corr. 1C, H314.

Eye Dam. 1, H318

2.2. Eléments d'étiquetage

Conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations



Pictogrammes de danger : **GHS05**

Mention d'avertissement : **DANGER**

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage

Hydroxyde de sodium, hydroxyde de potassium.

Mentions de danger

H314 : Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence

P102 : Tenir hors de portée des enfants.

P280 : Porter des gants de protection, un équipement de protection des yeux, des vêtements de protection .

P301+P330+P331 : EN CAS D'INGESTION : rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P304+P340 : EN CAS D'INHALATION : transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P303+P361+P353 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.

P305 + P351 + P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P311 : Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P404 : Stocker dans un récipient fermé.

2.3. Autres dangers

Aucune donnée n'est disponible.

IPC

10, quai Malbert - CS 71821 - 29218 BREST CEDEX 2 France N° vert : 0 800 38 19 26

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 2/8
	Révision n°: 5
TECHNO DEGRAIS'OIL	Date : 26/06/2020
	Remplace la fiche : 27/06/2017
	303100-301110

SECTION 3 : Composition/Informations sur les composants

3.1. Substances

Aucune substance ne répond aux critères énoncés dans l'annexe II partie A du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

3.2. Mélanges

Composition

Identification	Nom	Classification	%
INDEX : 603-117-00-0 CAS : 67-63-0 EC : 200-661-7 REACH : 01-2119457558-25	PROPANE-2-OL	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H336	1-5
CAS : 85536-14-7 EC : 287-494-3 REACH : 01-2119490234-40	ACIDE DODECYL BENZENE SULFONIQUE	Skin Corr. 1A, H314 Eye Dam. 1, H318 Acute Tox. 4 (oral), H302	0,1-5
INDEX : 011-002-00-6 CAS : 1310-73-2 EC : 215-185-5 REACH : 01-2119457892-27	HYDROXYDE DE SODIUM	Met Corr. 1, H290 Skin Corr. 1 A, H314 Eye Dam. 1, H318	0,1-2
	<i>Limites de concentration spécifiques</i>	(0.5 =< C < 2) Skin Irrit. 2, H315 (0.5 =< C < 2) Eye Irrit. 2, H319 (2 =< C < 5) Skin Corr. 1B, H314 (5 =< C < 100) Skin Corr. 1A, H314	
INDEX : 019-002-00-8 CAS : 1310-58-3 EC : 215-181-3 REACH : 01-2119487136-33	HYDROXYDE DE POTASSIUM	Acute Tox. 4 (oral), H302 Skin Corr. 1A, H314	0,1-2
	<i>Limites de concentration spécifiques</i>	(0.5 =< C < 2) Skin Irrit. 2, H315 (0.5 =< C < 2) (Eye Irrit. 2, H319 (2 =< C < 5) Skin Corr. 1B, H314 (5 =< C < 100) Skin Corr. 1A, H314	
INDEX : 607-428-00-2 CAS : 64-02-8 EC : 200-573-9 REACH : 01-2119486762-27	SEL DE SODIUM DE L'ACIDE ETHYLENEDIAMINE TETRAACETIQUE	Acute Tox. 4 (oral), H302 Acute Tox. 4 (inhalation : gas), H332 Eye Dam. 1, H318	0,1-2
CAS : 68439-39-4	POLYOXYETHYLENE 2-ETHYLEXYL ETHER PHOSPHATE	Skin Corr. 1B, H314 Eye Dam. 1, H318	1-5
Pour le texte complet des phrases H/EUH mentionnées dans ce chapitre, voir le § 16			

SECTION 4 : Premiers secours

D'une manière générale, en cas de doute, de malaise ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin. (si possible lui montrer l'étiquette).

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

4.1. Description des premiers secours

En cas d'inhalation

Permettre au sujet de respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos.

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

En cas de contact avec la peau

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

En cas de contact oculaire

Rincer avec précautions à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la personne en porte et si elles peuvent être facilement retirées.

Continuer à rincer.

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 3/8
	Révision n°: 5
TECHNO DEGRAIS'OIL	Date : 26/06/2020
	Remplace la fiche : 27/06/2017
	303100-301110

SECTION 4 : Premiers secours (suite)

En cas d'ingestion

Rincer la bouche. NE PAS vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets aigus et différés

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Après contact oculaire

Provoque des lésions oculaires graves.

4.3. Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Mousse, poudre sèche, dioxyde de carbone, eau pulvérisée, sable.

Moyens d'extinction inappropriés

Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucune donnée n'est disponible.

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie

Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.

Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.

Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

Protection en cas d'incendie

Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et procédure d'urgence

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les § 7 et 8.

Pour les non secouristes

Les intervenants seront équipés d'équipements de protection individuelle appropriés (voir §8).

Procédures d'urgence

Eloigner le personnel superflu.

Pour les secouristes

Les intervenants seront équipés d'équipements de protection individuelle appropriés (voir §8).

Équipement de protection

Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.

Procédures d'urgence

Aérer la zone.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage

Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées.

Recueillir le produit répandu. Stocker à l'écart des autres matières.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir § 8 : contrôle de l'exposition/ protection individuelle.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 4/8
	Révision n°: 5
TECHNO DEGRAIS'OIL	Date : 26/06/2020
	Remplace la fiche : 27/06/2017
	303100-301110

SECTION 7 : Manipulation et stockage

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange.

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs. Ne pas respirer les vapeurs.

Mesures d'hygiène

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant la manipulation du produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques

Se conformer aux réglementations en vigueur.

Conditions de stockage

Garder les conteneurs fermés hors de leur utilisation.

Conserver dans l'emballage d'origine.

Produits incompatibles

Acides forts.

Matières incompatibles

Sources d'inflammation. Rayons directs du soleil.

7.3. Utilisation finale particulière

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 8 : Contrôle de l'exposition / Protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Hydroxyde de sodium (1310-73-2)		
France	Nom local	Sodium (hydroxyde de)
France	VLE (mg/m ³)	2
Hydroxyde de potassium (1310-58-3)		
France	Nom local	Potassium (hydroxyde de)
France	VLE (mg/m ³)	2
Propane-2-ol (67-63-0)		
France	Nom local	Alcool isopropylique
France	VLE (mg/m ³)	980
France	VLE (ppm)	400

8.2. Contrôle de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Éviter toute exposition inutile.

Protection des voies respiratoires

Si le mode d'utilisation du produit entraîne un risque mineur d'exposition par inhalation, porter un équipement de protection respiratoire.

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Protection oculaire

Lunettes anti-éclaboussures ou lunettes de sécurité.

Fontaine oculaire avec liquide adapté.

Éviter le contact avec les yeux. A défaut point d'eau à proximité.

Protection des mains

Porter des gants de protection appropriés. Gants de protection en latex ou en caoutchouc nitrile.

Protection de la peau et du corps

Porter un vêtement de protection approprié.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humides.

Autres informations

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

IPC

10, quai Malbert - CS 71821 - 29218 BREST CEDEX 2 France N° vert : 0 800 38 19 26

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 5/8
	Révision n°: 5
TECHNO DEGRAIS'OIL	Date : 26/06/2020
	Remplace la fiche : 27/06/2017
	303100-301110

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique	: Liquide
Couleur	: Jaune fluo.
Odeur	: Pin
Seuil olfactif	: Aucune donnée n'est disponible
pH	: 13.0 +/- 0.5
Point de fusion/Point de congélation	: Aucune donnée n'est disponible
Point/intervalle d'ébullition	: Aucune donnée n'est disponible
Point d'éclair [°C]	: Aucune donnée n'est disponible
Taux d'évaporation	: Aucune donnée n'est disponible
Inflammabilité	: Ininflammable
Limites d'inflammabilité	: Aucune donnée n'est disponible
Pression de vapeur	: Aucune donnée n'est disponible
Densité de vapeur	: Aucune donnée n'est disponible
Densité relative	: 1.01 +/- 0.02
Hydrosolubilité	: Soluble.
Coefficient de partage n-octanol/eau	: Aucune donnée n'est disponible
Température d'auto-inflammabilité	: Aucune donnée n'est disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée n'est disponible
Viscosité	: Aucune donnée n'est disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée n'est disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée n'est disponible

9.2. Autres informations

Aucune donnée n'est disponible

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Produit basique. La décomposition thermique génère : vapeurs corrosives.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions normales de stockage, de manutention et d'utilisation.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Non établi.

10.4. Conditions à éviter

Eviter les rayons directs du soleil, les températures extrêmement élevées ou extrêmement basses.

10.5. Matières incompatibles

Acides forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Fumée, monoxyde de carbone, dioxyde de carbone. La décomposition thermique génère : vapeurs corrosives.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Non classé.

Hydroxyde de potassium (1310-58-3)	
DL50 orale rat	273 mg/kg
Sel de sodium de l'acide éthylènediamine tétraacétique (64-02-8)	
DL50 orale	1780 mg/kg
Propane-2-ol (67-63-0)	
DL50 orale rat	5000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	5000 mg/kg

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 6/8
	Révision n°: 5
TECHNO DEGRAIS'OIL	Date : 26/06/2020
	Remplace la fiche : 27/06/2017
	303100-301110

SECTION 11 : Informations toxicologiques (suite)

Acide dodecyl benzene sulfonique (85536-14-7)	
DL50 orale rat	> 200 mg/kg
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
pH : 13.0 +/- 0.5

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque des lésions oculaires graves.
pH : 13.0 +/- 0.5

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1. Toxicité

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë)

Non classé.

Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique)

Non classé.

Hydroxyde de potassium (1310-58-3)	
CL50 poisson 1	28.6 mg/l
CE50 Daphnie 1	> 100 mg/l
Sel de sodium de l'acide éthylènediamine tétraacétique (64-02-8)	
CL50 poisson 1	> 1000 mg/l
CE50 Daphnie 1	140 mg/l
Propane-2-ol (67-63-0)	
CL50 poisson 1	> 100 mg/l
CE50 Daphnie 1	> 100 mg/l
Acide dodecyl benzene sulfonique (85536-14-7)	
CL50 poisson 1	1.67 mg/l Crapet Arlequin
CE50 Daphnie 1	2.9 mg/l

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 7/8
	Révision n°: 5
TECHNO DEGRAIS'OIL	Date : 26/06/2020
	Remplace la fiche : 27/06/2017
	303100-301110

SECTION 12 : Informations écologiques (suite)

12.2. Persistance et dégradabilité

12.2.1. Mélange

Le ou les agents tensioactifs contenus dans cette préparation sont facilement biodégradables selon les critères de biodégradabilité définis par le règlement CE n° 648/2004.

12.2.2. Substances

Propane-2-ol (67-63-0)

Biodégradation : 53 % - Durée d'exposition 5 jours.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

12.3.1. Mélange

Non établi.

12.3.2. Substances

Propane-2-ol (67-63-0)

Log Pow : 0.05

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée n'est disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée n'est disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Eviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour le traitement du produit/emballage

Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

Ecologie - déchets

Eviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 14 : Informations relatives aux transports

14.1 Numéro ONU : 3266

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

UN3266 = LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. (Hydroxyde de Sodium, Hydroxyde de Potassium).

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR : Classe 8

RID : Classe 8

IMDG : Classe 8

IATA : Classe 8



14.4. Groupe d'emballage

ADR : III

RID : III

IMDG : III

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR : Non

RID : Non

IMDG : Non

IATA : Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune donnée n'est disponible.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Aucune donnée n'est disponible.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 8/8
	Révision n°: 5
TECHNO DEGRAIS'OIL	Date : 26/06/2020
	Remplace la fiche : 27/06/2017
	303100-301110

SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Dispositions particulières

Aucune donnée n'est disponible.

15.1.2. Règlement sur les détergents : fiche d'information sur les composants

Composant	CAS	%
C10-13 ALKYL BENZENESULFONATE-L	85536-14-7	1-10 %
ISOPROPYL ALCOHOL	67-63-0	1-10 %
POLYOXYETHYLENE 2-ETHYLEXYL ETHER PHOSPHATE	68439-39-4	1-10 %
TETRASODIUM EDTA	64-02-8	1-10 %
HYDROXYDE DE POTASSIUM, POTASSE CAUSTIQUE	1310-58-3	0.1-1 %
SODIUM HYDROXIDE	1310-73-2	0.1-1 %

15.1.3. Règlement sur les détergents : étiquetage du contenu

Moins de 5 % de : EDTA et sels, agents de surface anioniques.

15.1.3. Biocide (Règlement 1896/2000, 1687/2002, 2032/2003, 1048/2005, 1849/2006, 1451/2007 et Directive 98/8/CE)

Aucune donnée n'est disponible.

15.1.4. Tableau des maladies professionnelles selon le Code du Travail français

N° TMP Libellé

Aucune donnée n'est disponible.

15.1.5. Salariés relevant d'une surveillance médicale renforcée selon le Code du Travail français

Aucune donnée n'est disponible.

15.1.6. Nomenclature des installations classées (France)

N° ICPE Désignation de la rubrique

Régime Rayon

Aucune donnée n'est disponible.

Régime : A : Autorisation ; E : Enregistrement, D : Déclaration ; S : Servitude d'utilité publique ; C : soumis au Contrôle périodique prévu par l'article L512-11 du code de l'environnement.

Rayon : Rayon d'affichage en Kilomètres.

15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 16 : Autres informations

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances, à la date indiquée.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences sécurité concernant le produit, elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification qualité et n'ont pas de valeur contractuelle sur les propriétés de celui-ci.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité concernent le produit spécifiquement désigné, et ne peuvent pas être valides s'agissant du produit associé à un autre produit ou à un procédé, à moins que cela soit spécifié dans le texte du présent document.

Libellés des phrases H, EUH figurant au paragraphe 3 :

H225 : Liquide et vapeurs très inflammables

H290 : Peut être corrosif pour les métaux

H302 : Nocif en cas d'ingestion

H314 : Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

H315 : Provoque une irritation cutanée

H318 : Provoque de graves lésions des yeux

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux

H332 : Nocif par inhalation

H336 : Peut provoquer somnolences ou vertiges

Liste des § modifiés lors de la dernière révision : Tous les §

Fin du document

IPC

10, quai Malbert - CS 71821 - 29218 BREST CEDEX 2 France N° vert : 0 800 38 19 26